

Projet de décret relatif aux agréments des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Prise en compte des observations

Les observations formulées lors de la consultation ne portant pas sur le contenu ou les objectifs du texte, elles n'ont pas donné lieu à des modifications.

Concernant le commentaire à propos de la nécessité d'encadrer les prélèvements, l'agrément prévoit que ceux-ci soient réalisés sous accréditation afin de garantir la fiabilité des analyses qui en découlent.